

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR

**RÉSOLUTION DU PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-57
ET
ORDONNANCES NUMÉROS OCA10-(C-4.1)-002,
OCA10-(C-4.1)-003 ET OCA10-(P-12.2)-001**

AVIS EST DONNÉ :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2010, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution et les ordonnances suivantes intitulées :

RÉSOLUTION DU PROJET PARTICULIER NUMÉROS PP-57

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT AUX FINS DE L'USAGE ACCESSOIRE « CENTRE DE SOCCER INTÉRIEUR » PRÉVU AU 12630 BOULEVARD GOUIN EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-002 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M. C. C-4.1)

Cette ordonnance prévoit l'installation d'une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur approximative de 6 mètres en face du 8055, boulevard Maurice-Duplessis;

De conserver toute autre signalisation existante.

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-003 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M. C. C-4.1)

Cette ordonnance prévoit l'enlèvement des panneaux de signalisation qui délimitent une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, face au 14310, rue Montmartre;

De conserver toute autre signalisation existante.

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(P-12.2)-001 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ ET SUR LA PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC ET DU MOBILIER URBAIN (R.R.V.M. C. P-12.2)

Cette ordonnance prévoit, dans le cadre de la prochaine campagne corporative piétons de la Division de la sécurité routière et circulation du Service de police de la Ville de Montréal qui se tiendra du 5 avril au 2 mai 2010, l'installation des pastilles (format rond de 36") autocollantes et antidérapantes « Zéro accident Traversez au bon endroit au bon moment » sur les trottoirs aux quatre coins des intersections suivantes :

- boulevard du Tricentenaire et rue Sherbrooke
- rue Robert-Chevalier et rue Sherbrooke
- 27^e Avenue et boulevard Maurice-Duplessis
- boulevard Rodolphe-Forget et boulevard Perras.

Cette résolution et ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de la résolution et des ordonnances au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 9^e jour du mois de mars 2010.

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire d'arrondissement

Cet avis ainsi que cette résolution et ces ordonnances peuvent également être consultés sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat